

Châtellerault lance le Fonds de Participation des Habitants

La Ville de Châtellerault, en partenariat avec l'État, déploie en 2025 le Fonds de participation des habitants (FPH) dans les quatre quartiers prioritaires du territoire : Centre-Ville, Châteauneuf, Lac-Renardières et Ozon.

Ce dispositif permet aux habitants, dès 16 ans et organisés en collectif (avec ou sans association), de proposer des projets à but collectif, d'intérêt général et à réaliser dans leur quartier. Chaque secteur bénéficie d'une enveloppe de 2 000 € par an, avec un plafond de 1 000 € par projet.

Deux périodes de dépôt sont ouvertes :

- Du 15 avril au 5 mai 2025, pour des projets à financer entre juin et septembre
- Du 6 mai au 8 septembre 2025, pour des projets à financer entre octobre et décembre

Les projets peuvent être déposés en ligne (site de la ville, rubrique *Ma ville > Participation citoyenne*), à l'hôtel de ville ou dans les maisons de quartier. Le règlement complet est disponible en pièce jointe.

Contact : fph@ville-chatellerault.fr ou 05 49 23 64 13

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr